

La réforme du lycée

Les programmes sont parus au B.O. spécial n°1 du 22 Janvier 2019 :
http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?pid_bo=

Seuls les enseignants de physique-chimie sont satisfaits des nouveaux programmes. Pour les autres matières, il n'a été tenu compte des réticences et oppositions ni des différentes associations d'enseignants, ni des enseignants qui ont donné leur avis lors de la consultation des programmes.

Les programmes sont très exigeants dans les attendus et il n'est pas certain que les élèves actuels soient formés pour suivre au mieux ce niveau d'exigence !

De plus, les enseignants craignent que les élèves qui ont suivi l'ancienne version du programme en seconde se trouvent désemparés et découragés par un programme de première très exigeant. Qu'arrivera-t-il aussi aux élèves ne réussissant pas leur bac en 2020 ?

Le Snec-CFTC est favorable à la réforme sur la forme mais pas dans le contenu des programmes de certaines matières. De nombreuses questions restent sans réponse.

La volonté du ministre va-t-elle vers un rééquilibrage des différentes voies générale, technologique et professionnelle ?

Certains établissements ont demandé à leurs enseignants de faire la « promotion » de leur spécialité auprès des élèves et des parents de seconde. Cela a entraîné un surcroît de travail non rémunéré pour les enseignants concernés. Était-ce aux enseignants de faire cela ? Cela risque de conduire à une rivalité entre les disciplines et de diviser les enseignants de certains établissements.

D'après les textes, c'est l'élève qui choisit ses spécialités. Mais que fera le chef d'établissement quand un élève n'aura clairement pas les compétences pour réussir au mieux dans telle ou telle spécialité ? Il est vrai que l'orientation joue un rôle crucial dans ces choix. Mais quid d'un élève qui s'entête malgré un risque très élevé d'échec dans telle ou telle spécialité ? Il faut une position commune de l'ensemble des chefs d'établissement. Que feront-ils si jamais 50 élèves choisissent une spécialité et 5 une autre ?